



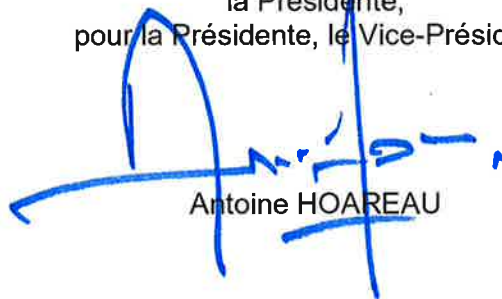
Avenant à la convention pour la mise à disposition de manière sécurisée de données personnelles au bénéfice de la plateforme SYNCHRO du SIAO

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention initiale intitulée "Convention pour la mise à disposition de manière sécurisée de données personnelles dans le cadre de la démarche Synchro" signée le 29 septembre 2024 avec l'ADEFO

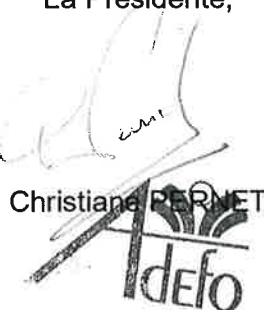
Conformément à l'article 6 de la convention initiale, la durée de ladite convention est prolongée de deux années supplémentaires à compter de la date de fin initiale, soit une durée totale de 36 mois à partir de sa notification.

Fait en deux exemplaires originaux, à Dijon, le 23/10/2026

Pour le Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS) de la Ville de Dijon
la Présidente,
pour la Présidente, le Vice-Président,


Antoine HOAREAU

Pour le SIAO,
Pour l'ADEFO,
La Présidente,


Christiane PERNET

6, rue Ez Penottes - 21000 DIJON
03 80 78 95 88 - adefo@adefo.asso.fr
SIREN : 778 214 296